

MAIRIE

1 rue du Vieux château
Tél : 02 33 88 78 20
Fax : 02 33 88 78 29
email : mairie@bretteville50110.fr
site : www.bretteville50110.fr



COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CAMPING MUNICIPAL SÉANCE DU 13/06/2024

Le 13 juin 2024 à 19h00, la commission administrative du camping municipal de Bretteville, légalement convoquée, s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Paul MAZE, Maire.

Étaient présents :

Mr Jean-Paul MAZE, Maire
Mmes Carole GOSSWILLER, Isabelle LEMARCHAND, Caroline PEYRACHE,

Excusé :

Monsieur Olivier DE BOURSETTY

Absente :

Madame Amélie GUERARD

Secrétaire de séance : Mme GOSSWILLER Carole

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il constate et déclare que la condition de quorum est remplie et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Clôture de la régie unique de recettes
- Point sur l'accès aux sanitaires et laverie
- Informations diverses
- Questions diverses

2024-07 Clôture de la régie unique de recettes

Il est noté que la régie unique de recettes (créée par délibération le 17 décembre 2013) n'est aujourd'hui utilisée que pour encaisser les jetons (douche, laverie) vendus aux résidents.

Pour rappel, depuis le début de l'année 2024, des titres de recettes sont directement envoyés à chaque résident pour le règlement de la parcelle à l'année et pour le règlement des consommations EDF et EAU.

Après discussion avec le trésorier, il apparaît opportun de supprimer la régie et de facturer les jetons avec les consommations EDF et EAU. Tout au long de l'année, chaque achat de jetons est noté sur un registre au secrétariat de Mairie.

Au moment des renouvellements de contrat annuel, nous envoyons également la facture des consommations réelles EDF et EAU. Nous rajouterons 3 lignes sur cette facture afin que les achats

effectués dans l'année soient réglés (1 ligne pour jeton douche, 1 ligne pour jeton lavage et 1 ligne pour jeton séchage). Les règlements seront effectués directement au trésor public, après réception des titres de recettes.

L'assemblée, après en avoir délibéré,

- **PRONOCE** la clôture de la régie. Il conviendra de restituer au trésor public, le fonds de caisse de 50€, le dépôt sera effectué à la poste de Tourlaville.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

Point sur l'accès aux sanitaires et laverie

Dès l'ouverture des sanitaires en avril un monnayeur a de nouveau été vandalisé, nous avons donc engagé une réflexion sur la gratuité des douches. Une augmentation de 60€ par parcelle pourrait être envisagée. Cette augmentation correspondrait aux m³ d'eau restants à la charge de la commune suite au relevé annuel des compteurs des résidents :

Exemple pour 2023 : 1978m³ consommés
 699m³ refacturés suite relevé compteurs
 1273m³ restant x 3.9€ 4988/83 emplacements =60€

Il serait également envisagé d'avoir une serrure à code pour entrer dans les sanitaires et la laverie afin que des personnes extérieures au camping ne puissent y accéder (coût 500€ x 2).

Cette réflexion reprendra après la saison estivale.

Informations diverses

Achat de jeton machine à laver et sèche-linge

Un achat de jeton va être effectué car les jetons disparaissent régulièrement et il n'en reste qu'une vingtaine.

Procédure judiciaire

La procédure a été engagée à l'encontre de 2 résidents pour lesquels nous sommes sans nouvelle afin que nous puissions récupérer nos parcelles et éventuellement obtenir un dédommagement.

Changement de la barrière d'entrée

Elle sera changée semaine 25 – coût 5042€ HT

Répression des fraudes

Nous avons contacté ce service afin qu'il contrôle le camping pour savoir si nous sommes bien aux normes suite à l'arrêt de la location des parcelles de passage. Un contrôle aura lieu cette année.

Plus rien n'est à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h20.